

# Ecole Lagarde-Marc la Tour

## NOTE de RENTRÉE 2019/2020

---

C'est la rentrée... temps de découverte pour vos enfants et certains parents à qui nous souhaitons particulièrement la bienvenue.

Toute l'équipe pédagogique et communale de l'école s'associe pour vous souhaiter à tous une bonne rentrée.



### LES NUMEROS UTILES

Bâtiment élémentaire et directrice : 05.55.27.16.58

Bâtiment maternelle et bureau de la direction le vendredi: 05.55.27.10.14

Garderie : 05.55.27.30.53

BLOG DE L'ECOLE : [alecoledesgardilloux](http://alecoledesgardilloux)

### LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Mme Laporte Marie-Pierre: tps/ ps/ ms

Mme Planche Elodie : gs/ cp

Mme Dessus Dominique : ce 1/ ce 2

Mme Tilly Raphaëlle : cm 1/cm 2 et direction

Mme Dubois Floriane : Titulaire remplaçant

Mme Moreno Aurélie : décharge de classe et direction de Mme Laporte le jeudi et de Mme Tilly le vendredi

### AVS/AESH DANS L'ECOLE

Mme Plantade Mélanie AESH

Mme Beaucart Emmanuelle AVS

### RASED

Mme Blomme Clémence : psychologue scolaire

### LE PERSONNEL COMMUNAL : dans les classes de la maternelle, à la garderie, au périscolaire et à la cantine

Mme Hombiat Christine : ATSEM

Mme Lemerrier Céline : ATSEM

Mme Marcelot Brigitte : ATSEM

Mme Rougier Stéphanie : cantinière

# Horaires

## Jours de classe

Les jours de classe sont le lundi, mardi, mercredi matin, jeudi et vendredi.

Les horaires varient en fonction des classes, se reporter au tableau en annexe.

## L'accueil

**A l'élémentaire :** L'accueil, matin et après-midi, se fera dans chaque classe. Les enfants laissés au portail sont sous la responsabilité de leurs parents jusqu'à leur arrivée dans la classe.

Les enfants arrivant par le car seront, bien entendu, pris en charge à leur arrivée.

Tout enfant présent dans l'école avant 8h50 et après 16h30 sera pris en charge par le personnel communal.

**A la maternelle :** Dans le cadre du plan Vigipirate toujours en vigueur, il est inscrit dans le règlement de l'école que l'accueil des enfants se fait au portail tous les matins de 8h50 à 9h00 et les après-midi à partir de 13h20 jusqu'à 13h30. Néanmoins, pour les PS, les parents pourront accompagner les enfants jusque dans le hall et jusqu'aux vacances de Toussaint.

**Merci de bien respecter les horaires d'accueil, il en va du bon fonctionnement général des classes à partir de 9h.**

## APC (Ateliers Pédagogiques Complémentaires)

Ils sont soumis à l'autorisation des parents en début de période par les enseignants en fonction d'un projet défini pour l'enfant ou la classe (remédiation, blog...) et sont non obligatoires (un document complémentaire à ce sujet vous sera transmis dès la rentrée).

Les créneaux horaires :

Elémentaire : lundi de 16h à 17h (Mme Tilly et Mme Dessus) ou le jeudi (Mme Moreno pour les CM) de 16h30 à 17h

Maternelle : le mercredi et vendredi de 8h20 à 8h50

# Points règlement

- ✚ Le règlement de l'école peut être consulté en ligne sur le blog de l'école ainsi que le règlement type départemental.
- ✚ Dans le cadre du plan Vigipirate, la présence de toute personne n'appartenant pas à l'équipe éducative ou au personnel communal en charge de l'école est interdite dans l'enceinte de l'établissement sans RDV.

## La fréquentation scolaire

Chacun doit être convaincu de l'importance de l'école, aussi, une fréquentation assidue est obligatoire.

Rappel de l'Inspecteur d'Académie : au-delà de de 4 demi-journées non justifiées (consécutives ou non) dans une période d'un mois calendaire, la directrice doit en informer ses services.

## En cas d'absence

Prévenir l'école dès que possible (le bâtiment concerné par votre enfant)

Maternelle (TPS au CP) : 05.55.27.10.14

Elémentaire (CE1 au CM2) : 05.55.27.16.58

Sinon fournir un mot justifiant l'absence dans les 48h par un courrier sinon un certificat médical.

## Médication

Joindre obligatoirement une ordonnance pour tout médicament à prendre dans l'enceinte de l'école (y compris pendant le temps de restauration, de garderie ou de périscolaire).

Tous les médicaments achetés sans ordonnance (pastilles pour la gorge...) sont formellement interdits.

## Le ramassage scolaire :

Les enfants qui utilisent le ramassage scolaire et qui exceptionnellement quitteraient l'école par un autre moyen doivent être pris en charge par leurs parents ou une personne autorisée (inscrite sur le document de rentrée scolaire).

L'école ne pourra gérer toutes les modifications de dernière minute liées au transport en particulier par téléphone. Merci de ne pas appeler l'école pour s'en faire l'écho mais de voir directement avec le transporteur en prenant ses coordonnées.

Les enfants qui repartent seuls de l'école doivent avoir l'autorisation écrite de leurs parents données en début d'année.

## Programme Développement Durable : EDD

Depuis l'an passé, l'école s'inscrit dans une démarche d'école éco-responsable. Le principe en trois mots est de faire travailler tous les acteurs de l'école (cantine, périscolaire, pédagogique et parents) pour apporter **des réponses concrètes aux enjeux du développement durable**. De plus amples informations à ce sujet vous seront données dès la réunion de rentrée.

En attendant et dans les grandes lignes :

- Une cantine intégralement refaite avec des fours à vapeur et des repas construits à partir de circuits courts et bio en collaboration avec le programme de Tulle agglo. Les menus seront mis en ligne sur le blog (bandeau noir en haut à gauche).
- Les goûters du matin à la maternelle seront fournis par l'école, limitant les déchets et les sucres. Les goûters seront à base de pain, fromages, fruits frais ou secs et non traités le plus souvent possible. C'est la coopérative qui prendra en charge ce fonctionnement. Il sera alors demandé aux parents, une participation financière de 14 € par trimestre (une communication sera faite à ce sujet dans la première semaine de la rentrée). Le petit goûter du matin reviendra à 1€/ semaine et par enfant (à savoir que les goûters fournis par les parents sous forme de gâteaux achetés ou compotes individuelles reviennent en moyenne à 2.5€ par semaine). L'objectif est de permettre aux enfants de découvrir des aliments et de nouvelles saveurs que tous n'ont peut-être pas la possibilité de découvrir en dehors de l'école, de leur donner des goûters sans aucun traitement avec des petits fromages locaux, des fruits non traités le plus souvent ou confitures ne provenant pas du commerce. Nous répondrons bien volontiers à toutes vos questions à ce sujet lors de la réunion de pré-rentrée.

A l'élémentaire : Les goûters de 10h30 seront sans déchet et sans sucrerie (gâteaux, bonbons, compotes individuelles...) mais fournis par les parents. Il est vivement conseillé un petit fruit, un morceau de pain avec du fromage...

- Tous les pique-niques pris lors des sorties seront sur le mode « **zéro déchets** ».

Il sera donc demandé aux enfants lors de sorties avec pique-nique, de changer de fonctionnement en fournissant un pique-nique dit « zéro-déchet »... Pour trouver des idées et de petites aides pour mettre en place ces repas, vous pouvez vous reporter au blog de l'école, dans le bandeau noir à gauche intitulé EDD (Education Développement durable) :

*alecoledesgardilloux*

### Comment ça marche un pique-nique ou un goûter « Zéro déchet » ?



C'est tout d'abord éviter... les jetables à usage unique et non compostables comme couverts, assiettes, ou

gobelets en plastique, emballages alu, cellophane ou

de la même famille... et le fameux sac en plastique pour tout emballer ou le sopalin.

C'est aussi sur le plan alimentaire, venir sans petits plats achetés ou avec des produits qui ne seraient pas de saison. On évitera donc le plus possible, le traditionnel paquet de chips (mais plutôt des chips maison si indispensables) ou le sandwich sous emballage, les petites briques de jus de fruits ou compotes ou encore les paquets de gâteaux... cela demande quelques efforts au début mais les enfants se prennent vite au jeu et peuvent devenir partie prenante de la fabrication de leur repas.

Nous répondrons bien volontiers à toutes vos questions à ce sujet lors de la réunion de rentrée.

## Documents de rentrée

### Une attestation d'assurance est à fournir au plus tôt à l'école.

Nous vous rappelons que la « responsabilité civile » ne couvre votre enfant que pour les dommages qu'il pourrait causer à des biens matériels ou à autrui. Seule, une garantie « dommages corporels » couvre les accidents subis sans tiers.

### Fiche urgence et renseignements

Merci de veiller à remplir ces documents de manière précise et lisible car ce sont des documents précieux pour l'école et son bon fonctionnement, en particulier lors de situations qui

peuvent être celles d'une urgence plus ou moins importante. Pour la fiche de renseignements pré-remplie (pour les élèves déjà scolarisés les années précédentes), effectuer les modifications nécessaires de préférence en rouge. Nous signaler toutes les modifications de coordonnées ou de situations familiales qui pourraient avoir lieu en cours d'année scolaire.

### Autorisation photos

A remplir et retourner signée. Sans ce document votre enfant ne pourra participer aux publications qui concernent la vie de l'école ou de sa classe. A savoir que toute forme de publication est sécurisée et les familles en sont toujours averties au préalable par une communication dans le cahier de liaison de l'enfant

Petite nouveauté : la maternelle mettra le fameux cahier de vie en ligne sur le blog. Ainsi vous pourrez tous voir en temps réel et en couleur, voire en vidéos quelques fois, les temps forts des classes. De plus amples informations vous seront données par les maîtresses le jour de la réunion de rentrée et un petit tutoriel sera mis dans les cahiers de liaison.

### Infos :

Blog de l'école : <http://blogsenclasse.fr/19-lagarde-ecole-elementaire/>

Ou [alecoledesgardilloux](#)

*Vous y trouverez diverses informations :*

- *La présentation de l'école et son personnel*
  - *Les horaires et téléphones*
  - *Les comptes rendus des conseils d'école*
    - *Les menus de cantine*
- *Le projet communal concernant le périscolaire : PEDT*
  - *Les activités de l'école*

### Réunions à venir :

La traditionnelle réunion d'information pour la rentrée aura lieu le jeudi 12 septembre 2019 de 18h à 19h15 dans la salle polyvalente.

A partir de 19h30 les enseignants recevront les parents dans les classes.

### Dates des vacances

Vacances de Toussaint : fin des cours samedi 19 octobre 2019/ reprise le lundi 4 novembre 2019

Vacances de Noël : fin des cours samedi 21 décembre 2019/ reprise le lundi 6 janvier 2020

Vacances d'hiver (zone A) : fin des cours samedi 22 février 2020/ reprise lundi 9 mars 2020

Vacances de printemps (zone A) : fin des cours samedi 18 avril 2020/ reprise lundi 3 mai 2020

Vacances d'été : samedi 4 juillet 2020

Pour cette année scolaire les classes vaqueront le vendredi 22 mai 2020. Les enfants n'auront donc pas classe du mercredi 20 mai à 12h jusqu'au dimanche 24 mai 2020. Reprise le lundi 25 mai 2020.

# Horaires de l'école (doc annexe)

## Maternelle TPS/PS/MS GS/CP

Jours	Matin	Cantine	Après-midi
Lundi	9h / 12h	12h / 13h20	13h20 / 16h30
Mardi	9h / 12h	12h / 13h20	13h20 / 16h30
Mercredi	9h / 12h		
Jeudi	9h / 12h	12h / 13h20	13h20 / 16h30
Vendredi	9h / 12h	12h / 13h20	Périscolaire 13h20 16h30

## Elémentaire ce1/ ce2/ cm1/ cm2

Jours	Matin	Cantine	Après-midi
Lundi	9h / 12h30	12h30 / 13h50	13h 50 / 16h 16h- 16h30 périscolaire
Mardi ce1/ce2	9h / 12h30	12h30 / 13h50	13h50-16h30 périscolaire
mardi cm1/cm2	9h / 12h30	12h30 / 13h50	14h 16h30
Mercredi	9h / 12h		
Jeudi cm1/cm2	9h / 12h30	12h30 / 13h50	13h 50- 16h30 périscolaire
Jeudi ce1/ce2	9h / 12h30	12h30 / 13h50	13h50 16h30
Vendredi	9h / 12h30	12h30 / 13h50	13h50 / 16h30